



Assemblée générale

Distr. générale
12 octobre 2016
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 2^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 3 octobre 2016, à 10 heures

Président : M. Djani (Indonésie)

Sommaire

Déclaration liminaire du Président

Déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales

Discours liminaire de M^{me} Moyo, économiste et auteure internationale

Débat général

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-17050X (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 5.

Déclaration liminaire du Président

1. **Le Président** dit que la communauté internationale est toujours aux prises avec les grands changements induits par l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des engagements connexes contractés durant toute l'année 2015 à Sendai, Addis-Abeba et Paris. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 incarne plusieurs grands principes conformes à un nouveau projet visionnaire d'une paix et d'une prospérité durables. Universel, le Programme s'applique à tous les peuples et à tous les pays; indissociable, il suppose de poursuivre les progrès dans tous les domaines; et ouvert à tous, il ne laisse personne de côté et garantit que les résultats sont largement répartis, équitables et durables d'une génération à l'autre. Les avancées effectuées à la soixante-dixième session de la Commission et durant toute l'année 2015 doivent être mises à profit pour promouvoir la réflexion et l'action relatives aux objectifs de développement durable, qui offrent une heureuse mise à jour des anciens modèles de développement.

2. La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est le test déterminant de la réussite, et des avancées sont déjà constatées. Les États Membres ont déjà indiqué comment ils alignent leurs plans et politiques de développement adoptés au niveau national sur les objectifs de développement durable. Il faudra à l'appui de ces efforts améliorer l'efficacité et la coordination des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et la Commission aura un rôle clé à jouer à cet égard durant l'examen du projet de résolution sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Il est nécessaire de garantir que, outre les sources de financement définies dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, d'autres approches soient mises à profit à l'appui du développement durable, comme l'aide publique au développement, l'allègement et la soutenabilité de la dette, ainsi que la science, la technologie et l'innovation.

3. L'action de la Commission est essentielle pour appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et faire face aux

problèmes de développement durable. La Commission doit collaborer de manière cohérente dans le contexte institutionnel international plus large, dans le cadre d'une Assemblée générale plus efficace, en collaboration avec le Conseil économique et social, notamment grâce au Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

4. Les déséquilibres économiques et les inégalités profondément ancrées au niveau mondial compromettent le développement durable pour tous. Situation qu'aggravent les risques et vulnérabilités au plan social, politique et environnemental. La mondialisation bouscule de nombreuses idées arrêtées sur le rôle du multilatéralisme dans le règlement des problèmes internationaux, et les approches de la mondialisation diffèrent. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 considère que l'avenir de tous est lié, et que chaque acteur, animé par des principes communs, notamment les gouvernements et les partenaires du secteur privé et de la société civile, a une contribution unique à apporter à la réalisation des objectifs de développement durable. La Commission doit mettre à profit la prise de conscience de cette interdépendance en assurant ainsi une approche intégrée et consensuelle qui optimisera la mise en œuvre. Il y a tout lieu de croire que la collaboration et la contribution constructive des participants à la session en cours permettront de remplir l'engagement collectif en faveur de l'élimination de la pauvreté et du développement durable.

Déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales

5. **M. Wu Hongbo** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) dit que la présente réunion coïncide avec le lancement de « La situation économique et sociale dans le monde, 2016 », laquelle étude permettra de mieux saisir les nombreux liens existant entre le climat et le développement, et de repérer les principaux obstacles à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

6. Concernant la conjoncture économique mondiale, la croissance dans le monde reste timide et devrait connaître une amélioration seulement modeste au cours des deux années à venir. La faiblesse de l'investissement et la lenteur de la croissance de la productivité risquent d'amoinrir le potentiel à plus

long terme de l'économie mondiale. En outre, l'avilissement des produits de base a pesé sur les pays les moins avancés où la croissance moyenne du produit intérieur brut a ralenti en 2015 à 4 %, son plus-bas de la décennie. Ainsi, la croissance de ces pays au cours des quelques années à venir demeurera probablement bien en deçà de l'objectif de 7 % prescrit dans la cible 8.1 des objectifs de développement durable. Des mesures de politique générale appropriées, efficaces et coordonnées, prises en temps voulu au niveau national, régional et mondial, sont nécessaires pour relancer la croissance mondiale et instaurer un environnement propice à la réalisation de tous les objectifs.

7. Les débats sur la mondialisation et l'interdépendance constituent la toile de fond des résultats de l'économie mondiale. Une mondialisation bien gérée contribue de l'avis général à instaurer un avenir plus prospère et plus sûr, mais l'attitude vis-à-vis de la mondialisation et de l'interdépendance évolue dans de nombreux pays. Le rôle du multilatéralisme dans la gestion des biens publics mondiaux et dans la médiation des relations politiques et économiques mondiales est remis en question. Certains observateurs redoutent un repli isolationniste et protectionniste à un moment où s'imposent le resserrement de la coopération internationale et le renforcement du partenariat mondial pour le développement. Il est encourageant de constater que, lors du débat général de la soixante-et-onzième session de l'Assemblée générale et du Débat de haut niveau de l'Assemblée générale consacré à la célébration du trentième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur le droit au développement, de nombreux intervenants de haut niveau ont reconnu que tout recul de la coopération multilatérale et de la mondialisation compromettra gravement la mise en oeuvre du Programme 2030. Le sommet du Groupe des Vingt, tenu récemment à Hangzhou, a eu pour thème phare la mise en oeuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Y ont occupé une place de premier plan, notamment les inquiétudes sur la croissance économique, le refus du protectionnisme, ainsi que la mise en oeuvre d'une coopération et d'une coordination efficaces qui contribueraient à atténuer les retombées négatives des politiques nationales, la nécessité d'assurer de larges perspectives, et l'amélioration de la coordination économique et de la gouvernance.

8. Durant l'année en cours, il faut concentrer toute l'attention sur la mise en oeuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et garantir la complémentarité des actions de l'ensemble des partenaires au niveau multilatéral, bilatéral et régional. L'ensemble du système des Nations Unies jouera un rôle déterminant dans l'instauration de sociétés ouvertes et prospères et d'une planète saine. L'expérience acquise au cours de chaque cycle d'activité du Conseil économique et social et du Forum politique de haut niveau pour le développement durable doit promouvoir l'amélioration de la mise en oeuvre de tous les objectifs de développement durable. Les pays doivent continuer de présenter leurs examens nationaux volontaires au Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

9. Les mesures prises pour faire avancer la promotion de la mise en oeuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba méritent d'être signalées, notamment la tenue en avril 2016 du premier Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement qui a donné lieu à un document final concis et prospectif, ainsi que l'organisation réussie de la première Instance mondiale dédiée aux infrastructures et du Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable.

10. Signalant que la Commission examinera les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017), l'orateur dit que l'élimination de la pauvreté est indispensable pour réaliser les objectifs sociaux du développement durable. Les politiques macroéconomiques, commerciales, d'investissement, financières et environnementales doivent être mises en oeuvre de concert avec les politiques sociales pour éliminer la pauvreté et les inégalités sous toutes leurs formes. Malgré le recul de la pauvreté extrême partout dans le monde, une personne sur huit vit toujours avec moins de 1,90 dollar par jour. « La Situation économique et sociale dans le monde, 2016 » a montré que les changements climatiques et les inégalités sont enfermés dans un cercle vicieux où les populations pauvres, vulnérables et marginalisées sont les plus exposées. Les meilleures politiques d'adaptation aux changements climatiques sont celles qui s'attaquent à la

fois aux vulnérabilités immédiates et aux inégalités structurelles.

11. Soulignant la nécessité d'adopter des politiques et des stratégies cohérentes et bien intégrées dans de multiples domaines complexes, l'orateur dit que le Département des affaires économiques et sociales élabore des outils de modélisation pour évaluer les scénarios correspondant aux politiques et stratégies de développement durable disponibles sur un portail en ligne créé plus tôt cette année. Afin de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il faudra accorder une attention particulière à plusieurs autres questions concernant les institutions et les capacités, notamment les technologies de l'information et des communications, et la nécessité de compter sur des institutions efficaces, responsables et ouvertes. Face au nombre toujours plus grand de pays qui mettent en place des mécanismes institutionnels pour garantir la mise en œuvre cohérente et intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est nécessaire de mieux s'impliquer au côté des parlements et des autorités locales, et de disposer de données de haute qualité, accessibles et disponibles en temps voulu. Le système des Nations Unies est résolu à aider les pays à renforcer leurs capacités statistiques nationales; un nouveau projet du Compte de l'ONU pour le développement de 10 millions de dollars aidera au renforcement des dites capacités.

12. Concernant les principaux points examinés par la Commission lors de la session en cours, celle-ci doit à présent donner des orientations concrètes au système des Nations Unies pour le développement sous la forme d'une résolution stratégique et axée sur les résultats relative à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Le texte de la résolution risque de ne pas couvrir plusieurs grands domaines appelant des changements, mais il peut néanmoins jeter les bases des réformes à conduire par le Secrétaire général l'année prochaine. La Commission doit également fournir des orientations claires en vue du prochain dialogue organisé par l'Assemblée générale sur les migrations et le développement.

13. Afin d'assurer l'unité de son action, le système des Nations Unies pour le développement a montré sa capacité à s'adapter. Le Département des affaires économiques et sociales continuera de collaborer avec

les autres partenaires de développement et les partenaires de la société civile, du secteur privé et du monde universitaire à l'appui de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Discours liminaire de M^{me} Moyo, économiste et auteure internationale

14. **M^{me} Moyo** (Économiste et auteure internationale), abordant le thème : « Un monde, une vision : S'attaquer aux déséquilibres mondiaux pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », dit qu'un taux de croissance de 7 % par an est nécessaire pour doubler le revenu par habitant en une génération. Toutefois, l'économie internationale se heurte à une extrême faiblesse de la croissance, et le Fonds monétaire international a annoncé que les taux de croissance engrangés avant 2007 sont peu susceptibles de jamais réapparaître. Les principales économies de marché émergentes dans le monde croissent à un taux de 1 à 2 % seulement par an, voire se contractent, situation qui pèse sur la capacité d'améliorer les niveaux de vie et d'atténuer la pauvreté. Les risques géopolitiques et pour la santé aggravent la situation. Selon les estimations, plus de 65 pays vont connaître une forte agitation sociale dans les années à venir et 80 % environ de la population mondiale vivraient dans des pays fragiles. La résistance aux antimicrobiens est également en hausse.

15. Les principaux facteurs qui compliquent considérablement les questions aujourd'hui sont notamment la technologie, qui a amélioré la communication mais qui risque de créer une classe de défavorisés au chômage, en particulier parmi les jeunes. Il faut également traiter en priorité les effets conjugués, d'une part, de l'augmentation rapide de la population, qui devrait passer de son niveau actuel de 8 milliards à 11 milliards d'ici à 2100 et, d'autre part, du sous-investissement dans l'éducation de qualité et des difficultés liées au vieillissement des populations.

16. La pénurie des ressources naturelles est une autre grande question qui mérite de retenir l'attention; les déséquilibres entre les pressions sur la demande, dues à une augmentation des populations et de la richesse, et les contraintes sur l'offre exposent les États à la pénurie et aux conflits.

17. L'inégalité de revenus s'est réduite entre les pays, mais elle augmente à l'intérieur de leurs frontières, situation à laquelle il est nécessaire de remédier. En outre, il faut veiller à la gestion voulue de la dette mondiale, estimée à pas moins de 240 mille milliards de dollars au regard d'un PIB mondial de 60 mille milliards de dollars, afin que celle-ci n'entrave pas la croissance économique à long terme.

18. Il convient également d'examiner les facteurs de la baisse de la productivité enregistrée dans tous les secteurs, ou presque, de nombreux pays ces dernières années, en particulier parce que la croissance économique nécessitera un redressement très rapide de la productivité, un des trois principaux moteurs en la matière.

19. Les mesures prises par les pouvoirs publics constituent un autre problème. À une époque où de nombreux pays admettent que la démocratie et le capitalisme de marché sont indispensables à une croissance économique soutenue, les principes fondamentaux de la mondialisation, à savoir, le commerce, les flux de capitaux transfrontaliers vers les marchés émergents, la liberté de circulation des personnes, et un poids plus faible des gouvernements au profit d'une hausse de la contribution économique du secteur privé, suscitent un retournement de l'opinion, en particulier parmi les pays développés.

20. En vue d'atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de créer une croissance économique soutenue et d'améliorer les niveaux de vie, il est impératif de revoir les modèles politiques et économiques qui sont suivis, par exemple le mode de mesure de la croissance et le degré d'échanges entretenus avec les acteurs non étatiques comme les philanthropes.

21. **M. Abebe** (Éthiopie) dit que les défis à venir ne sauraient occulter les avancées accomplies. Une croissance économique très encourageante a abouti à l'élimination de la pauvreté dans certains pays, notamment en Afrique. Il faut remettre en question les politiques néolibérales uniquement axées sur les aspects financiers de l'économie mondiale, et la nécessité d'inscrire les populations, et non la finance, au cœur de tout modèle de développement doit être soulignée.

22. **M. Webson** (Antigua-et-Barbuda) dit que les pratiques de diminution des risques constituent une pierre d'achoppement pour plusieurs pays qui adhèrent à la mondialisation. Ces pratiques, notamment sur le marché des envois de fonds, ont une grande incidence sur le commerce et pèsent sur la croissance et le développement des pays, dont beaucoup n'ont pas ménagé leurs efforts pour satisfaire aux normes financières adoptées à l'échelon international. Signalant que la philanthropie est considérée comme le troisième secteur de financement dans de nombreux pays, l'orateur souhaiterait savoir si la participation au côté des philanthropes pourrait utilement aider les gouvernements à surmonter les obstacles dont ils ne pourraient pas autrement venir à bout.

23. **M^{me} Moyo** (Économiste et auteure internationale) dit que la mondialisation a induit des avancées considérables avant la crise financière, non seulement en Afrique, mais également dans l'ensemble des pays émergents. L'abandon de la mondialisation au profit du protectionnisme compliquera la réussite économique. Même si des politiques néolibérales ont été mises en œuvre, un programme néolibéral n'a jamais véritablement été réalisé dans son intégralité. À cet égard, il est à souligner que l'ordre du jour commercial et les subventions allouées aux produits agricoles, notamment par l'Union européenne, écartent les producteurs de produits de base des marchés émergents. Le secteur financier a fini par représenter une très grande part de l'économie pour un certain nombre de pays, et plusieurs gouvernements sont devenus fortement tributaires du système bancaire pour financer leurs politiques publiques et sociales. Toutefois, toute attaque contre le système capitaliste visant à durcir la réglementation des systèmes financiers censés attirer les investissements pèsera lourdement sur la croissance économique.

24. L'intégration régionale aidera les petits pays à se constituer en communautés performantes et à devenir compétitifs dans un environnement commercial mondial régi par un nombre croissant d'accords commerciaux. Une réelle intégration, notamment budgétaire, monétaire et politique, favorise la croissance économique. Associer des acteurs non étatiques sera utile pour relever les défis mondiaux mais il convient également de mieux aviser aux moyens d'empêcher les gouvernements qui collaborent

avec des philanthropes de se démettre de leurs mandats publics et de les tenir toujours responsables.

25. **M. Parenti** (Observateur de l'Union européenne) dit que l'Union européenne, pour qui le commerce est l'un des meilleurs moyens de lutter contre la crise économique, ne s'oriente pas vers plus de protectionnisme mais applique un programme bilatéral avec les pays développés et les pays en développement. L'Union européenne accorde l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent à tous les pays les moins avancés au titre de son schéma de préférences généralisées, et constitue le premier partenaire commercial de plusieurs pays en développement et pays les moins avancés.

26. **M^{me} Moyo** (Économiste et auteure internationale) conçoit que de nombreux pays préfèrent venir en aide à leurs agriculteurs locaux plutôt que d'importer. La communauté internationale est consciente des difficultés auxquelles se heurte actuellement l'Union européenne et espère que celle-ci sera en pointe dans la lutte contre les tentations protectionnistes.

Débat général

27. **M. Plaisi** (Thaïlande), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les travaux de la Commission pendant la session en cours sont indispensables à l'adoption d'un cadre solide et d'outils efficaces afin de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces travaux doivent viser l'objectif fondamental d'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et poursuivre les trois dimensions du développement durable selon une approche équilibrée, coordonnée et intégrée, en s'appuyant sur la réalisation encore inachevée des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Nouveau Programme pour les villes qui doit être approuvé lors la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) aidera également à préparer la voie au développement durable.

28. La mise en œuvre au niveau national, y compris via des approches locales soucieuses des circonstances et priorités nationales, est essentielle pour réussir l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ambitieux, universel et porteur de changements. Afin de ne laisser personne de côté, il faut répondre à la diversité des besoins et des obstacles

auxquels font face les pays en situation particulière, surtout les pays africains, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et remédier aux problèmes propres aux pays à revenu intermédiaire, aux pays en proie à un conflit et sortant d'un conflit, et aux pays et peuples sous occupation étrangère.

29. Signalant la nécessité de disposer de moyens de mise en œuvre efficaces, l'orateur dit que l'aide publique au développement demeurera un apport majeur dans l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les pays en développement devraient également bénéficier d'une aide à la viabilité à long terme de leur dette et à leur intégration financière. Les politiques macroéconomiques et sociales doivent privilégier davantage la création d'emplois et l'intégration sociale pour que la croissance économique aide à réduire la pauvreté. D'autres investissements sont également nécessaires dans des domaines comme l'infrastructure, l'interconnectivité, le développement agricole, ainsi que les services sanitaires et éducatifs de qualité. Les conclusions et recommandations convenues du premier Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement n'ont pas abordé les obstacles à la mise en œuvre des résultats du financement du développement et n'ont pas formulé de recommandations pratiques concernant les mesures à prendre, en particulier relative à l'aide fournie par les pays développés aux pays en développement. Le Groupe appelle ainsi à continuer de renforcer le Forum.

30. Le commerce international est le moteur de la croissance économique partagée, de l'élimination de la pauvreté et du développement durable. Aussi faut-il donner plus de moyens à un système commercial multilatéral équitable, équilibré, ouvert, qui profite à tous, non discriminatoire, fondé sur des règles et prévisible. Toutes formes de mesures économiques coercitives prises à l'encontre des pays en développement doivent être éliminées sans délai. Il faut également améliorer la gouvernance économique mondiale en assurant une meilleure représentation des pays en développement, en leur permettant de mieux faire entendre leur voix et en les associant pleinement aux chaînes d'approvisionnement et de valeur mondiales.

31. Face à la nécessité de relancer le partenariat mondial pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 à tous les niveaux, le Groupe est prêt à travailler avec les partenaires de développement pour promouvoir la coopération au service du développement. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire viennent en complément de la coopération Nord-Sud, qui demeure au cœur du Partenariat mondial pour le développement durable.

32. Le Groupe salue le Plan d'action du Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté lors du Sommet de Hangzhou du Groupe des Vingt et demande instamment de poursuivre la participation dans cette logique.

33. Constituant un des plus grands défis auxquels l'humanité est confrontée, les changements climatiques sapent la capacité de parvenir au développement durable. Il est à souhaiter que l'Accord de Paris adopté au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques entrera en vigueur d'ici la fin de l'année, et que la coordination de l'assistance humanitaire d'urgence sera renforcée en respectant toujours pleinement les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance.

34. Il faut s'employer à remédier aux problèmes des déplacements forcés et de la migration irrégulière, de façon globale et intégrée, dans le plein respect des droits fondamentaux des populations concernées, quel que soit leur statut.

35. Le projet de résolution sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies doit fournir une orientation stratégique de long terme au système des Nations Unies pour le développement sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il faut améliorer l'efficacité, l'efficience, la cohérence et l'incidence des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et une ligne de conduite à l'échelle du système des Nations Unies en matière de coopération pour le développement doit apporter la réponse voulue aux divers besoins et contraintes, notamment des pays en développement.

36. **M^{me} Yparraguirre** (Philippines), prenant la parole au nom de l'Association des nations de l'Asie

du Sud-Est (ASEAN), se réjouit d'annoncer l'adoption, lors du huitième Sommet ASEAN-Organisation des Nations Unies tenu le 7 septembre 2016 en République démocratique populaire lao, du Plan d'action Association des nations de l'Asie du Sud-Est-Nations Unies pour 2016-2020 qui vise à mettre en œuvre la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies. Le Plan d'action est axé sur la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable ainsi que sur la concrétisation de la Vision 2025 de la Communauté de l'ASEAN et de ses plans. Il a pour composante notamment : le renforcement de la coordination entre les deux cadres de développement; la mise en commun des meilleures pratiques de suivi et d'établissement de rapports; la recherche de nouveaux partenariats visant à mobiliser des ressources du secteur privé; le resserrement de la coopération pour le renforcement du système statistique de l'ASEAN; ainsi que l'appui à la mise en œuvre du plan directeur de l'ASEAN pour la promotion des TIC à l'horizon 2020.

37. Lors d'une session extraordinaire de la réunion des ministres des affaires étrangères des pays membres de l'ASEAN sur le développement durable, tenue en septembre 2016 à New York, les ministres ont reconnu la nécessité d'une approche intégrée de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en vue de faciliter la contribution efficace de l'ASEAN aux initiatives de développement durable. Ils se sont accordés sur la nécessité de repérer des domaines prioritaires dont on peut améliorer les complémentarités et ont signalé l'utilité, pour guider ces efforts, d'élaborer une feuille de route assortie d'un calendrier précis d'identification et de mise en œuvre des activités, ainsi que de suivi et d'évaluation. Les ministres ont également reconnu la nécessité d'un partenariat mondial, en particulier pour mobiliser les moyens de mise en œuvre, en vue d'atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ils ont décidé d'améliorer la coopération régionale pour le développement scientifique et technologique et de renforcement des capacités, notamment le renforcement des systèmes statistiques, et ont également souligné l'importance de recenser les meilleures pratiques de mise en œuvre pouvant être reproduites dans d'autres pays.

38. **M. Sareer** (Maldives), prenant la parole au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), rappelle que les petits États insulaires en développement, aux prises avec de nombreuses difficultés soulevées notamment par l'éloignement, entre autres des marchés, et les déséconomies d'échelle, ont été reconnus comme un cas particulier de développement durable. Les changements climatiques demeurent l'une des principales menaces à la survie de nombreux petits États insulaires en développement, notamment les phénomènes météorologiques extrêmes qui fragilisent les infrastructures et annulent les progrès accomplis en matière de développement.

39. Aucun effort ne doit être épargné pour mettre en œuvre l'Accord de Paris, mais il faut également s'employer à stimuler la capacité de mise en œuvre, en particulier dans les pays en développement. Les institutions financières internationales doivent prendre en compte les difficultés et les vulnérabilités propres aux petits États insulaires en développement, notamment l'incidence économique des changements climatiques. Des critères autres que le PIB doivent être pris en compte pour déterminer l'admissibilité au financement, et les petits États insulaires en développement devraient pouvoir participer à la prise de décision ainsi qu'à toutes normalisations les concernant.

40. Les océans et les mers procurent des moyens de subsistance, constituent une grande part du patrimoine culturel et offrent à la communauté mondiale une diversité biologique considérable. L'AOSIS attend ainsi avec intérêt la tenue, en juin 2017, de la Conférence des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre de l'objectif 14 des objectifs de développement durable : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

41. Les petits États insulaires en développement continuent de préconiser l'instauration des liens voulus entre les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et les travaux de la Commission, ainsi qu'en leur sein. Les petits États insulaires en développement rappellent le Cadre de partenariats mis en place par la

résolution 70/202 de l'Assemblée générale visant à assurer le suivi des partenariats existants et attendent avec intérêt l'évaluation des résultats de l'examen global de l'appui qui leur est apporté par le système des Nations Unies. Les moyens de mise en œuvre ainsi que le suivi et l'examen constituent une priorité absolue dans la réalisation des engagements spécifiques contractés dans le cadre des Orientations de Samoa. L'AOSIS espère obtenir une assistance à cet égard auprès des organismes des Nations Unies et des partenaires de développement.

42. **M. Momen** (Bangladesh), prenant la parole au nom du Groupe des pays les moins avancés, dit que le Groupe peut apporter une contribution considérable à la croissance et à la prospérité économiques au niveau mondial. Toutefois, les problèmes nouveaux et émergents, comme les changements climatiques, la multiplication des catastrophes naturelles et des situations d'urgence sanitaire publique, ainsi que les conflits viennent aggraver les multiples entraves structurelles persistantes à la croissance, notamment la stagnation des flux commerciaux et de capitaux, la baisse de la croissance de la productivité ainsi que la pauvreté, la faim et la malnutrition. Il convient de mieux reconnaître l'importance de la transformation structurelle dans ces pays, en particulier les pays les moins avancés en situation de conflit ou d'après conflit, ceux connaissant une instabilité politique ou se trouvant dans l'incapacité de fournir des services publics essentiels. Il est rassurant de constater que les programmes mondiaux récemment adoptés ainsi que le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 reconnaissent que les pays les moins avancés méritent une attention particulière et soulignent l'importance d'une forte synergie dans la mise en œuvre à tous les niveaux.

43. Signalant que la responsabilité du développement incombe au premier chef aux pays les moins avancés eux-mêmes, l'orateur dit que de grandes avancées ont été effectuées dans la réalisation des objectifs et cibles du Programme d'action d'Istanbul et des objectifs du Millénaire pour le développement, et certains des pays les moins avancés ont déjà commencé à se préparer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La communauté internationale doit toutefois honorer ses engagements de fournir un appui. De gros efforts doivent être consentis pour améliorer le Partenariat mondial pour le développement

durable dans les pays les moins avancés, en mettant l'accent en particulier sur l'élimination de la pauvreté, la croissance sans exclusion et la protection sociale. Il faut instaurer à tous les niveaux des environnements participatifs, coopératifs et propices en complétant la coopération Nord-Sud par un renforcement de la coopération Sud-Sud.

44. Le Groupe espère la ratification rapide de l'Accord de Paris qui prône une aide spécifique aux pays les moins avancés les plus vulnérables. Il faut redoubler d'efforts pour mobiliser les ressources de mise en œuvre voulues, outre les fonds de l'aide publique au développement. Les partenaires de développement sont incités à atteindre l'objectif de 100 milliards de dollars mobilisés par an à l'horizon 2020 dans le cadre du Fonds vert de Copenhague pour le climat. De même, sont encouragées la création et la mise en œuvre d'un mécanisme d'atténuation des crises et de renforcement de la résilience, et les orientations fournies à cet égard par la Déclaration politique adoptée lors de l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 sont à signaler.

45. La baisse de la part des pays les moins avancés dans le commerce mondial est préoccupante. L'absence de progrès sur de nombreuses questions relevant du Programme de Doha pour le développement empêche les pays les moins avancés de bénéficier des avantages du développement procurés par un système commercial juste et équitable. Les initiatives d'aide au commerce doivent être accordées au moins pour moitié aux pays les moins avancés, et l'offre de l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent de tous leurs produits aidera ces pays à doubler leur part mondiale des exportations à l'horizon 2020. Des mesures doivent également être prises pour accorder un traitement préférentiel aux pays les moins avancés afin d'améliorer leur participation au commerce des services.

46. L'aide publique au développement demeure la principale source de financement extérieur du développement des pays les moins avancés. Les partenaires de développement devraient allouer au moins 50 % de l'aide publique au développement aux pays les moins avancés, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba. La répartition de l'aide

publique au développement doit parvenir à un juste équilibre entre les divers secteurs, l'accent étant mis en particulier sur les secteurs productifs.

47. Les progrès accomplis dans la mise en place de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés sont à saluer, mais les pays les moins avancés ont besoin d'un surcroît d'investissements dans des domaines comme les infrastructures, l'énergie, l'agriculture, et les technologies de l'information et des télécommunications, ainsi qu'en faveur des jeunes et des femmes. L'augmentation de l'investissement direct étranger permettra de s'atteler au renforcement des capacités productives ainsi qu'à l'instauration du plein emploi productif. Il faut également relancer les discussions sur la mise en œuvre des régimes de promotion de l'investissement en faveur des pays les moins avancés.

48. Signalant que la migration induit le développement et que les envois de fonds effectués par les migrants constituent bel et bien une contribution économique, le Groupe encourage vivement les pays partenaires à prendre des dispositions en matière de migration dans le sens prescrit par le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En outre, la résolution sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies doit être mise à profit pour renforcer l'efficacité, l'efficience, la cohérence et l'impact des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies à l'appui des pays les moins avancés.

49. **M. Webson** (Antigua-et-Barbuda), prenant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que la session en cours devrait s'employer à tirer parti de la dynamique suscitée par l'adoption ces dernières années d'un certain nombre d'accords historiques. La CARICOM, qui appuie les mesures visant à faciliter la mise en œuvre rapide de ces accords, attend avec intérêt l'adoption finale du Nouveau Programme pour les villes à l'occasion d'Habitat III.

50. Même si les pays des Caraïbes ont enregistré certaines améliorations dans plusieurs secteurs économiques, la croissance y demeure anémique. Les problèmes comme le chômage et la dette extérieure dans un contexte d'économies ouvertes en font l'une des régions les plus vulnérables du monde.

L'architecture financière et économique mondiale exige une réforme fondamentale pour assurer la stabilité à long terme et promouvoir le développement. Même si la CARICOM donne acte des efforts déployés par des groupes de pressions autodésignés pour surmonter le problème de la stabilité financière à l'échelle mondiale, ces groupes n'ont pas nécessairement relayé la parole des petits États insulaires en développement, lesquels doivent être entendus lors des débats sur la gouvernance financière. L'Organisation des Nations Unies, unique instance où les petits États vulnérables peuvent apporter une contribution concrète au débat mondial sur les questions les concernant, doit ainsi être autorisée à participer davantage aux débats sur la situation économique internationale.

51. Les Caraïbes sont une des régions les plus endettées au monde. Leur statut de pays à revenu intermédiaire les privant de financements accordés à des conditions de faveur, de nombreux pays de la région ont été contraints d'accroître le poids de leur dette. Un certain nombre d'entre eux pâtissent d'un ratio dette-PIB de plus de 60 %, voire de plus de 100 %. L'exposition de la région aux catastrophes naturelles, d'un coût estimé à plus de deux milliards de dollars par an, est un facteur aggravant.

52. La cessation des relations de correspondance bancaire, tout nouveau problème auquel les pays de la CARICOM sont confrontés, menace de les tenir à l'écart du système commercial mondial, d'affaiblir leurs économies et d'y accroître la pauvreté. Ces pratiques de diminution des risques poussent ces pays à s'endetter davantage. Les dirigeants des pays membres de la CARICOM organiseront bientôt une conférence de haut niveau sur la diminution des risques à Antigua-et-Barbuda et demandent instamment à l'Organisation des Nations Unies d'aider à trouver une solution au problème.

53. Le financement du développement est le pivot d'une mise en œuvre réussie des décisions prises au niveau international, et les pays de la CARICOM appellent à une participation constructive au plus haut niveau en matière de suivi et d'examen. Les grands domaines à suivre sont notamment l'Instance mondiale dédiée aux infrastructures, le Mécanisme de facilitation des technologies, le resserrement de la coopération internationale en matière fiscale, le renforcement de

l'aide à la soutenabilité de la dette, et l'élaboration de méthodologies prenant en compte les réalités complexes et diverses des pays à revenu intermédiaire.

54. **M^{me} Moses** (Nauru), prenant la parole au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique, dit que les travaux de la Commission, notamment dans le contexte de la résolution annuelle sur le suivi et la mise en œuvre des Orientations de Samoa et de l'examen des constatations initiales du Corps commun d'inspection sur l'appui fourni à ces petits États insulaires en développement par le système des Nations Unies, sont déterminants pour remédier aux besoins et vulnérabilités propres à ces pays. La Commission doit examiner la question du renforcement des capacités aussi bien individuelles qu'institutionnelles des pays afin d'apporter de réelles améliorations. Il est également essentiel de veiller à ce que les travaux de la Commission aident à articuler le Programme de développement durable à l'horizon 2030 avec les Orientations de Samoa.

55. Les petits États insulaires en développement du Pacifique attendent avec intérêt un débat constructif sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies en vue d'élaborer l'architecture voulue du système des Nations Unies pour le développement.

56. Les petits États insulaires en développement du Pacifique continuent de préconiser une forte capacité de réaction aux changements climatiques – multiplicateur de risques et obstacle au développement durable. Ces États sont pleinement conscients de l'impact négatif de l'activité humaine sur les océans et attendent avec intérêt la convocation de la Conférence des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre de l'objectif 14 des objectifs de développement durable en juin 2017.

57. **M. Parenti** (Observateur de l'Union européenne), prenant la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres, dit que la Commission conservera son utilité en faisant sien le programme de développement durable très ambitieux tant dans la forme que dans le fond et en reprenant pleinement le caractère intégré de ce nouveau modèle dans chaque résolution. Les mesures et les modifications correspondantes ne sont toutefois pas reprises dans le programme de la Commission. Même s'il est profondément regrettable que la revitalisation des

travaux de la Commission n'ait pas apporté les améliorations voulues, l'Union européenne reste désireuse de participer de bonne foi et dans un esprit d'ouverture afin de faire de la Seconde Commission un forum adapté à sa destination, constructif et crédible dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

58. Afin de fonctionner plus efficacement, la Commission doit veiller à que ces négociations ne fassent pas double emploi avec d'autres instances des Nations Unies et tenir rapidement des consultations sur plusieurs projets de résolution, comme cela a été le cas pour l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Il importe de respecter les délais fixés par le Bureau pour garantir la participation pleine et éclairée de tous les États Membres et ménager l'espace voulu de consultations. Il serait souhaitable de reporter à la prochaine session l'examen des documents présentés tardivement qui ne peuvent, faute de temps, faire l'objet de consultations.

59. Le projet de résolution sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, auquel l'Union européenne attache un rang de priorité élevé, constitue une occasion cruciale de rendre l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement à même d'agir selon une approche plus intégrée, cohérente, efficace et efficiente, nécessaire à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Tandis que des contributions essentielles doivent faire l'objet d'un examen plus approfondi, comme le dialogue du Conseil économique et social sur la place qu'est appelé à occuper à plus long terme le système de développement des Nations Unies et le rapport du Secrétaire général relatif à l'application de la résolution [67/226](#) de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/71/292) et ses recommandations (A/71/292/Rev.1), l'Union européenne met en garde contre une formulation trop prescriptive et détaillée du projet de résolution. Le texte doit trouver un juste équilibre entre le souci de souligner la nature stratégique de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et l'assignation de mandats clairs et

applicables à l'action du système des Nations Unies pour le développement.

60. Concernant la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les enjeux sont particulièrement importants pour les pays les moins avancés. S'appuyant sur les grandes percées du Programme, la Déclaration politique adoptée lors de l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 propose aux pays les moins avancés une solide feuille de route pour les années à venir. Les questions interdisciplinaires, comme l'autonomisation et les droits fondamentaux des femmes et des filles, sont des composantes essentielles de l'élimination de la pauvreté et du développement durable.

61. Concernant l'environnement, le grand nombre de résolutions adoptées lors de la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et l'engagement de cette Assemblée de contribuer à la mise en œuvre efficace du volet environnemental du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sont à saluer. Depuis longtemps attachés aux actions internationales de lutte contre les changements climatiques, l'Union européenne et ses États membres sont à présent disposés à ratifier l'Accord historique de Paris. Les autres pays sont vivement engagés à faire de même en vue de la ratification universelle. L'autonomisation des acteurs locaux est cruciale non seulement dans la lutte contre les changements climatiques, mais également dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, qui sera adopté lors d'Habitat III et qui devra faire l'objet d'un suivi comme l'exige le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le système des Nations Unies doit agir dans l'unité pour aider à la mise en œuvre voulue.

62. Les pays portent ensemble la responsabilité de remédier au problème mondial de la migration. La lutte contre les causes profondes de la migration, notamment en mettant en œuvre les objectifs de développement durable dans leur intégralité, constitue un moyen d'assurer que celle-ci a lieu dans des conditions de sécurité et de légalité et qu'elle est bien gérée et librement consentie.

63. La croissance économique devra être ouverte à tous et durable, et ses avantages plus largement

partagés à l'intérieur des pays et entre eux afin de consolider la reprise économique mondiale.

64. **M. Chauhan** (Inde) dit que l'Inde, qui présentera son examen national volontaire en 2017, a intégré le cadre des objectifs de développement durable dans ses stratégies de développement national et a consacré une journée durant chacune de ses sessions parlementaires à l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs. L'engagement des pays développés pour la mobilisation des ressources, du renforcement des capacités et de l'assistance technique, ainsi que le rôle du Mécanisme de facilitation des technologies sont essentiels.

65. Signalant que quelque 800 millions de personnes vivent encore dans la pauvreté extrême, l'orateur dit que le débat de la Deuxième Commission sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies peut montrer la voie à suivre au système des Nations Unies pour le développement dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'accent étant sans cesse mis sur l'élimination de la pauvreté. L'Inde convient que tout financement destiné à une autre fin ne saurait entamer les fonds affectés au développement, mais elle redoute que des tentatives de diversion des ressources prévues pour le programme de développement n'aient des incidences préjudiciables sur les pays en développement.

66. L'Inde se félicite du Nouveau Programme pour les villes qui doit être adopté lors d'Habitat III et a bon espoir qu'il établira une nouvelle stratégie mondiale pour l'urbanisation durable.

67. La veille, l'Inde a déposé son instrument de ratification de l'Accord de Paris. Consciente de l'importance de la justice climatique et de la nécessité d'adapter en permanence les responsabilités communes mais différenciées à l'évolution de la situation, l'Inde s'est déjà engagée sur la voie de l'action climatique. Conformément à sa contribution prévue déterminée au niveau national, l'Inde ramènera à 35 % son intensité des émissions de dioxyde de carbone, portera à 40 % sa part de capacité de production d'électricité à partir de combustibles non fossiles, et constituera un puits de carbone supplémentaire de 2,5 milliards de tonnes grâce au boisement.

68. L'Inde attache une grande importance à la gestion des effets des catastrophes, domaine couvert dans son douzième Plan quinquennal et régi par la loi en vigueur promulguée en 2005. Au total, 10 % des fonds de développement sont alloués à l'innovation, à l'atténuation des effets des catastrophes naturelles et à la remise en état. L'Inde, attachée au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), a récemment publié son Plan national de gestion des catastrophes et organisera la Conférence ministérielle asiatique biennale sur la réduction des risques de catastrophe en novembre 2016 en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. De même, l'Inde accueille le Centre de gestion des opérations en cas de catastrophe de l'Association sud-asiatique de coopération régionale ainsi que le centre opérationnel du système d'alerte rapide aux tsunamis dans l'océan Indien.

69. Grand pays d'origine, de destination et de transit des migrants, l'Inde est attachée aux efforts que déploie la communauté internationale pour offrir une approche humaine et ordonnée à la migration internationale. Il faut respecter les principes convenus de la responsabilité commune mais différenciée.

70. **M^{me} Yparraguirre** (Philippines) dit que les actions engagées en 2016 entendaient assurer la mise en œuvre effective et intégrale des objectifs prioritaires énoncés dans les accords adoptés en 2015. La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants adoptée en septembre 2016 et l'adoption prochaine du Nouveau Programme pour les villes s'appuieront sur ces actions pour ne laisser personne de côté.

71. Un des premiers pays à soumettre son examen national volontaire, les Philippines ont ainsi permis de repérer les objectifs appelant une attention plus grande. La stratégie de développement durable des Philippines s'appuie sur le développement humain. Elles s'emploient inlassablement à améliorer la fourniture et la qualité des services sociaux de base, tels que la santé, l'éducation et le logement, et ce, en fonction des normes mondiales. La préservation de l'environnement, le respect culturel et la poursuite de la justice sociale constituent les composantes essentielles des cadres nationaux de développement.

72. Durant la session en cours, les Philippines se concentreront encore sur l'objectif primordial de l'élimination de la pauvreté. À cette fin, elles continueront d'intégrer la migration dans le programme de développement durable, de plaider pour une participation plus nuancée du système des Nations Unies pour le développement au côté des pays à revenu intermédiaire, et de tirer parti de la coopération Sud-Sud et des technologies de l'information et des communications au service du développement.

73. Les Philippines attachent une grande importance à la réduction des risques de catastrophe et sont conscientes de la nécessité de prendre en compte les risques. Au nombre des pays les plus exposés aux catastrophes et les plus vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, les Philippines réitèrent leur appel en faveur de la justice climatique et du respect des principes d'équité et de responsabilités communes mais différenciées dans la mise en œuvre des obligations découlant de l'Accord de Paris.

74. **M. Gad** (Égypte) dit que l'examen des résultats obtenus, les enseignements tirés et l'élan nécessaire pour réaliser l'ambitieux Programme de développement durable à l'horizon 2030 doivent guider les travaux de la Deuxième Commission. Les priorités à assigner sont notamment l'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités, la croissance économique et la création d'emplois, le développement industriel, ainsi que la garantie du financement voulu du développement.

75. Au cours de l'année précédente, de nombreux pays ont finalisé leurs plans d'exécution nationaux et ont amorcé la première phase de mise en œuvre du Programme. L'Égypte sera heureuse de partager l'expérience qu'elle a acquise lors de la présentation de son examen national volontaire avec les autres pays qui prévoient de présenter leurs examens l'année prochaine.

76. Concernant la mise en œuvre au niveau régional, les réunions annuelles du Forum régional africain pour le développement durable et du Forum arabe de haut niveau pour le développement durable sont à souligner et la nouvelle division mise en place par la Ligue des États arabes chargée des questions relatives au développement durable est à signaler. L'Organisation des Nations Unies, pour sa part, a activement participé au lancement de divers forums et plates-formes

convenus au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, et a finalisé le cadre de suivi et d'examen. D'importantes réalisations ont eu lieu dans certains domaines tandis que les actions engagées dans d'autres manquaient d'ambition.

77. Ces efforts interviennent dans un contexte de problèmes économiques mondiaux, notamment l'accès limité aux moyens voulus de mise en œuvre et des difficultés structurelles persistantes, qui pèsent en particulier sur les pays en développement. La part de l'Afrique dans le total des exportations mondiales continue de baisser, de même que la contribution du secteur manufacturier au PIB africain. En outre, le nombre total de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté augmente dans certaines régions du monde, en particulier l'Afrique.

78. Le système économique international n'est pas en mesure d'aider les pays en développement à réaliser leurs aspirations, situation à laquelle il faut remédier. L'orateur s'enquiert des résultats obtenus à l'issue de longues négociations sur le Programme de Doha pour le développement ainsi que des raisons du retrait de l'aide à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel – organisme chef de file des Nations Unies dans les pays en développement dont l'action constitue l'essence même de l'objectif de développement durable 9.

79. Le multilatéralisme offre de nombreux avantages, mais il comporte également plusieurs inconvénients et attire l'attention sur des questions marginales aux dépens des principales préoccupations. La pauvreté, ennemie du développement, peut être surmontée seulement si les États mobilisent la volonté politique nécessaire ainsi que les moyens voulus de mise en œuvre tout en élargissant leur base productive et en améliorant leurs services de base.

80. **M^{me} Rubiales de Chamorro** (Nicaragua) dit que la communauté internationale doit à présent passer des paroles aux actes pour réaliser les objectifs du Programme historique de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que l'objectif primordial de l'élimination de la pauvreté. Il faut encourager la conclusion d'une réelle alliance mondiale qui offre accès aux ressources financières et technologiques et respecter le principe de responsabilité commune mais différenciée.

81. Le Nicaragua, qui a connu une croissance moyenne de 5,2 % au cours des cinq années précédentes, s'emploie à parvenir à un développement durable. Ses grandes capacités institutionnelles en matière de gestion des investissements étrangers et son administration de projets stratégiques lui ont permis d'améliorer ses finances publiques, de mettre en place une infrastructure publique et d'entreprendre de grands programmes sociaux. Sa relation avec les institutions financières internationales et régionales est celle d'un État souverain et ne saurait faire l'objet d'aucune pression ni d'aucune forme de politisation de la part de leurs membres influents.

82. Les pays en développement sont ceux qui souffrent le plus des effets néfastes des changements climatiques, et le Nicaragua préconise une action urgente, comme la promotion de l'énergie renouvelable et du reboisement. Malgré les contraintes financières auxquelles il fait face, le Nicaragua assume les coûts des mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, mais il souligne néanmoins que le financement correspondant incombe aux pays qui portent une responsabilité historique en la matière. Le Nicaragua a également prôné une politique mondiale d'indemnisation fondée sur le droit international et soucieuse du principe d'indemnité pour préjudice subi et il poursuivra son action dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Faisant observer que la réduction des risques de catastrophe constitue une question majeure du développement, l'oratrice dit que la communauté internationale doit renforcer son aide aux efforts de réduction des risques de catastrophe dans les pays en développement, notamment grâce à la fourniture d'une assistance technique, au transfert de technologie et aux programmes de renforcement des capacités et de la résilience.

83. Le Nicaragua réaffirme sa solidarité avec l'État de Palestine, ainsi que le droit au développement des peuples sous occupation. Il est ainsi favorable à l'inclusion de la résolution annuelle sur la Palestine et des résolutions relatives au Territoire palestinien occupé.

84. **M^{me} von Steiger Weber** (Suisse) dit que la Deuxième Commission doit s'adapter dans le souci de garantir la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Elle doit donner des

orientations normatives sur les défis mondiaux en matière de développement durable, fournir des orientations normatives et opérationnelles au système opérationnel des Nations Unies, et assurer le suivi des conférences internationales qui n'ont pas leur propre processus de suivi tout en évitant les doublons avec notamment le Forum politique de haut niveau pour le développement durable et le Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement.

85. La Suisse accorde une attention particulière aux négociations sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Le très grand nombre d'acteurs présents et la pénurie des ressources disponibles exigent d'améliorer la cohérence et les synergies au sein du système des Nations Unies pour le développement.

86. La Suisse est consciente de la nécessité d'un engagement mondial et d'une action accélérée en réponse au problème de la gouvernance mondiale de l'eau. Elle est ainsi favorable à la mise en place d'une architecture cohérente mondiale de l'eau et d'un organe intergouvernemental des Nations Unies afin d'atteindre les objectifs spécifiques à l'eau sur la base des recommandations du Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement. La Suisse préconise également de mettre en œuvre en temps opportun le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et de leur rendre cohérent avec les autres cadres normatifs récemment adoptés.

87. Le secteur privé, la communauté scientifique et la société civile doivent également s'associer à l'instauration de sociétés plus résilientes. Les discussions du Sommet mondial sur l'action humanitaire ont notamment porté sur la nécessité d'améliorer la collaboration entre acteurs humanitaires et de développement, et la Suisse souhaiterait une plus grande participation des acteurs de développement dans les situations de déplacement prolongées.

88. Lors de la dernière réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, des mesures concrètes ont été décidées en réponse au problème des flux massifs de réfugiés et de migrants, et la contribution importante des migrants au développement durable a été réaffirmée. Toutefois, les

objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 relatifs à la migration sont loin d'être atteints. La Suisse participera activement à l'élaboration d'un pacte mondial sur les migrations et œuvrera au renforcement de la coordination et de la coopération en matière de migration au sein du système des Nations Unies, en particulier par l'intermédiaire de l'Organisation internationale pour les migrations, qui a récemment rejoint le système des Nations Unies. La Suisse cherchera également à préciser l'avenir du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement.

89. **M. Sareer** (Maldives) dit que le Gouvernement des Maldives vise à doter les Maldives d'une économie résiliente, diversifiée et à revenu élevé. Toutefois, les difficultés persistent, notamment le manque d'accès au financement de grands projets d'infrastructures et l'insuffisance de la mobilisation des ressources nationales.

90. L'économie, la culture et l'identité des Maldives et les moyens de subsistance de leur peuple sont intrinsèquement liés à la mer. Les Maldives attendent donc avec intérêt de participer à la Conférence des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre de l'objectif 14 des objectifs de développement durable.

91. Faisant observer que les effets négatifs des changements climatiques menacent de saper les acquis du développement, en particulier des petits États insulaires en développement, l'orateur estime nécessaire d'accorder une attention accrue à la vulnérabilité des économies lors de l'évaluation des pays en vue de leur sortie de la catégorie des pays les moins avancés. Les dépenses engagées dans les mesures d'adaptation sont élevées aux Maldives et viennent y grever des budgets déjà très sollicités. Aussi les Maldives se félicitent-elles de l'Accord de Paris.

92. Afin de réduire leur dépendance aux importations de combustible fossiles, les Maldives ont lancé un programme d'investissements dans les énergies renouvelables, lequel est en voie de répondre à jusqu'à 30 % de la demande maximale d'électricité pendant la journée dans toutes les îles habitées à l'horizon 2018. Les Maldives s'emploient à instaurer un environnement propice à la participation du secteur privé grâce à des initiatives comme le comptage net. Des dispositions visant le rendement énergétique

seront bientôt intégrées dans le code national du bâtiment.

93. Il importe de garantir les liens voulus entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des accords comme le Programme d'action d'Addis-Abeba, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), l'Accord de Paris et les Orientations de Samoa, cadre d'orientation du développement durable dans les petits États insulaires en développement. Il faut également veiller à ce que l'établissement des rapports ne constitue pas une tâche trop lourde pour les petits États dotés de ressources limitées et s'employer à offrir une assistance aux pays qui ont de faibles capacités statistiques.

La séance est levée à 13 h 5.